

## Keraudran

Ce village se situe à environ 1 km au nord du bourg. Les familles LE TALLOUEDEC au 17<sup>e</sup> siècle, PLUMER et LE PORT au 18<sup>e</sup> siècle y possèdent des terres affermées à des paysans.

Résidant au Grand Cosquer en CRACH, Yves LE TALLOUEDEC, marié à Jeanne HELLEC (n°8182-8183), y possède en copropriété avec Pierre MARION et Guyon HELLEC, aussi de CRACH, une petite tenue. Celle-ci appartient à la famille depuis au moins 1629. Composée de modestes pièces de terres et d'un logis ruiné, elle est baillée à Marie MADEC moyennant une rente annuelle de cinq quarts de seigle. En Décembre 1679, elle est déclarée pour la réformation du domaine par Vincent KERNEUR, que Jeanne HELLEC a épousé en secondes noces. Lors de la succession de Février 1681 au Grand Cosquer, le convenant de Keraudran reste toujours indivis dans la famille. Il rapporte alors une rente annuelle de 10 truillées de seigle.

P1515 f°1163 (AN) - Terrier du domaine d'Auray, paroisse de Ploemel - 11/12/1679

### Déclaration

Vincent KERNEUR, tuteur des enfants mineurs de Yves LE TALLOUEDEC du Grand Cosquer, Pierre MARION de Keralbery et Guyon HELLEC de Kercado, tous de CRACH, déclarent posséder une petite tenue à Keraudran en PLOEMEL, qui appartient pour moitié au dit KERNEUR, autre moitié aux dits MARION et HELLEC par 1/4, et que tient à titre de ferme Marie MADEC pour payer de rente annuelle 5 quarts de seigle.

### Description

1 logis ruiné sans bois ni couverture (L=12p1/2 F=15p1/2).

1 courtil derrière LIORCH QUERNEUR.....3C 1/3

1 parcelle de terre sous labour ER ROUZIC DERHLUE..... 35C

1 petite pièce de terre sous foin PARC QUERNAUD donnant au septentrion sur le chemin dudit village à la grande lande appelée LAN ROUX .....18C ½

1 parcelle de lande LAN QUERNEUR donnant à l'est sur le chemin de Trélusson au bourg de PLOEMEL, à ouest sur les franchises de Kerbernez..... ?

Avec portion aux communes, franchises, douet et fontaine.

### Origine et sentence

Les héritages proviennent des successions de leurs prédécesseurs depuis plus de 50 ans. Avant la sentence, aucune rente n'est due au roi, seulement l'obéissance sans rachat à la réserve du droit de lods et ventes quand le cas y échoit. Après, il est du 4d de chef-rente et 6L pour les ventes.

-oOo-

Résidant ordinairement à Couetatoux en CARNAC, Jean PLUMER (n°390) acquiert pour 810L de son voisin Pierre BOUILLY, le fond deux tenues à PLOEMEL le 21 Janvier 1743. Celle de Keraudran rapporte une rente annuelle de deux perrées de seigle et 2L 5s en argent. Elle est affermée à domaine congéable à Marguerite LE NAVEAUX. Bien que son beau-père soit encore vivant, Joachim LE FRAPPER (n°194) gère les biens dès 1754.

6E2143 - Minutes Just Vincent HENRY - 21/01/1743

### Témoins

- Pierre BOUILLY de Couetatoux en CARNAC

- Jean PLUMER de Couetatoux en CARNAC

### Biens

1) Le fond d'une tenue à Keraudran en PLOEMEL profitée à domaine congéable par Marguerite LE NAVEAUX, qui paie de rente chaque 29 Août, 2 perrées de seigle mesure d'Auray et 45 sols en argent.

2) Le fond et les édifices d'un convenant et terres par-dehors aux appartenances du village de Kerbrezel en PLOEMEL, procédé à titre de simple ferme par Mathurin SONNIC qui paie de rente chaque 29 Août, 2 perrées de seigle.

Lesquelles tenues relèvent roturièrement du fief du roi sous son domaine d'Auray.

### Contrat

Pierre BOUILLY vend ses biens à Pierre [hic] PLUMER pour la somme de 810L.

6E5938 - Minutes Christophe GLAIN - 08/09/1754

Description de la tenue de Keraudran en PLOEMEL par Sébastien LE SOMMER au sieur Pierre PERRO de Keraudran et à Joachim LE FRAPPER x Anne PLUMER de Coetatoux en CARNAC (11 pages).

-oOo-

Résidant ordinairement à Trélusson, Yves LE PORT (n°2038) possède à Keraudran la moitié des trois quarts en fonds et édifices d'une tenue. Celle-ci est acquise le 5 février 1703 des consorts KERSERHO, avec d'autres terres à Kermelgan pour 81L. Elle est affermée à Mathurin LE LOZREC, qui paie de rente 3 quarts de seigle et 22 sols 6d en argent. La rente féodale ne s'élève qu'à un deux sous.

6E2282 - Minutes Jacques LE MALLIAUD - 05/02/1703

Témoins

- Louis KERSERHO x Anne MADEC de St Gildas d'Auray.
- René KERSERHO x Michelle MAHEO, âgée de moins de 25 ans.
- Gillette KERSERHO majeure + de 25 ans, ensemble à Bregoharn en BRECH.
- Yves LE PORT de Trélusson en PLOEMEL.

Louis, René et Gillette KERSERHO sont enfants de + Bertranne LE PORT leur mère, et héritiers de + Olivier KERSERHO leur frère décédé sans hoirs de corps.

Biens

- la moitié en fonds et édifices d'une pièce de terre DOUAR QUERAN à Kermelgan en PLOEMEL, profitée par Louis GUYONVARCH, qui paie de ferme 5 truellées de seigle.
- la moitié des  $\frac{3}{4}$  en fonds et édifices d'une tenue par héritages à Keraudran en PLOEMEL, affermée à Mathurin LE LOZREC, qui paie de rente 3 quarts de seigle et 22 sols 6d en argent.

Ces héritages relèvent de la cour d'Auray, quitte d'aucune rente pour la pièce de terre et de 2s de rente féodale pour la tenue.

Vente d'héritages

Les KERSERHO vendent lesdits biens pour 81L à Yves LE PORT.